

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

NOTES DE SYNTHÈSE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N°17

Suppression d'un poste à la direction des services périscolaires et adaptation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP) en conséquence :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ du Directeur des services péri et extrascolaires, son poste est vacant depuis le 1^{er} novembre 2025 et n'a pas vocation à être réattribué.

Il propose donc la suppression du poste vacant comme suit :

Poste à supprimer	Durée	Nbre	Date d'effet
Animateur Territorial	TC - 35 h	1	01/11/2025

Afin de tirer les conséquences de cette suppression, Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de retirer toutes les mentions relatives au grade d'animateur (auquel plus personne ne sera affecté) de la délibération n° 429/42/31 du 24 avril 2025 relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification.

Le Comité Technique communal a été consulté sur ces modifications lors de sa séance du jeudi 19 novembre 2025 et a émis un avis favorable.

Le tableau des effectifs de la Commune serait modifié en conséquence.

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE A, B ou C	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	Effectif non pourvu
EMPLOIS FONCTIONNELS		1,00	1,00	0,00
Directeur Général des Services	A	1,00	1,00	0,00
SECTEUR ADMINISTRATIF		11,00	8,50	2,50
Attaché Principal	A	1,00	1,00	0,00
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	4,00	3,00	1,00
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2,00	2,00	0,00
Adjoint Administratif	C	4,00	2,50	1,50
SECTEUR TECHNIQUE		25,94	22,89	3,06
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	B	1,00	1,00	0,00
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	4,80	4,80	0,00
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	7,34	7,34	0,00
Adjoint Technique	C	10,80	7,74	3,06
Agent de Maîtrise	C	2,00	2,00	0,00
SECTEUR SOCIAL		4,91	4,41	0,50
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe	C	3,91	3,41	0,50
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	C	1,00	1,00	0,00
SECTEUR ANIMATION		3,00	3,00	0,00
Animateur Territorial	B	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'Animation	C	3,00	3,00	0,00
POLICE MUNICIPALE		1,00	1,00	0,00
Gardien brigadier de Police Municipale	C	1,00	1,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL		46,86	40,80	6,06